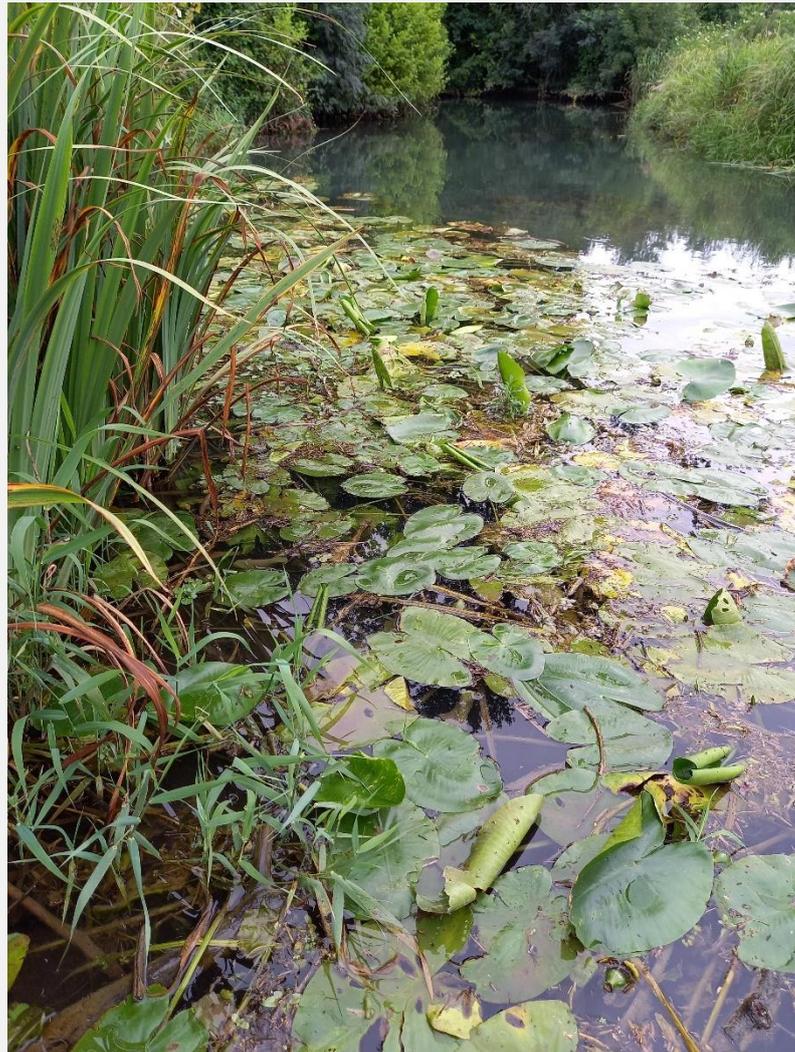




SYNDICAT des **BASSINS**
Argentor Izone Son-Sonnette

2025

SYNDICAT DES BASSINS ARGENTOR, LIZONNE, SON-SONNETTE



Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Syndicat des bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette
Mairie de Saint-Claud - Rue du commandant Laplante - 16 450 SAINT-CLAUD
Tel : 05 45 31 14 67 / accueil@sbaiss.fr

Table des matières

I.	Cadre Juridique et contexte.....	3
1.	Cadre Juridique.....	3
2.	Éléments de contexte	3
a.	Contexte macroéconomique :	3
b.	Le syndicat	4
II.	Analyse des résultats 2024	4
1.	Compte de résultats 2024	4
2.	Restes à réaliser.....	4
3.	Analyse des dépenses et recettes de fonctionnement 2024.....	5
a.	Section de fonctionnement – dépenses.....	5
b.	Section de fonctionnement - recettes	6
c.	Capacité d'Autofinancement (CAF).....	8
4.	Analyse des dépenses et recettes d'investissement 2024	9
a.	Section d'investissement - Dépenses	9
b.	Section d'investissement – recettes	10
5.	État de la dette	10
III.	Orientations budgétaires 2025 et prospective	11
1.	Orientations Budgétaires 2025 - Investissement :.....	11
a.	Investissement – Dépenses :	11
b.	Investissement – Recettes :	11
2.	Orientations Budgétaires 2025 - Fonctionnement	12
a.	Fonctionnement – Dépenses :.....	13
b.	Fonctionnement – Recettes.....	14
3.	Analyse des orientations budgétaires 2025	16
4.	Analyse prospective 2025-2028	16

I. Cadre Juridique et contexte

1. Cadre Juridique

Première étape de la préparation du budget, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un document essentiel qui rend compte de la gestion du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette par une analyse rétrospective.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu renforcer la transparence des collectivités territoriales en modifiant les règles relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ce débat doit permettre au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, voire au-delà pour certains programmes. Il est aussi l'occasion d'informer les délégués sur l'évolution financière du Syndicat, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le DOB doit faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical ainsi que d'un rapport comportant des informations listées par la loi (les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette...). Il est ensuite transmis au Préfet et doit être publié et transmis aux communautés de communes adhérentes du syndicat conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du ROB.

2. Éléments de contexte

a. Contexte macroéconomique :

Source : Débat d'orientation budgétaire 2025 de la Caisse d'Epagne

Ce début 2025 est marqué par un contexte géopolitique incertain avec une intensification des tensions en Ukraine, au Proche et Moyen-Orient. L'élection de Donald Trump aux Etats-Unis augure une mise en place de tarifs douaniers et d'une politique imprévisible. Tous ces facteurs affectent les prix des matières premières et des échanges commerciaux notamment par un accroissement des coûts de transport maritime.

Alors que la France a accueilli les Jeux Olympiques à Paris en 2024, la croissance du PIB devrait être de 1,1% en 2024 avec une prévision de 0,9% pour 2025. Le déficit public, quant à lui, devrait atteindre 6,1% du PIB en 2024. Le gouvernement prévoit donc un effort d'ampleur pour redresser les comptes publics en 2025. Et cela passera par la participation des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise des dépenses publiques.

Quant à l'inflation, elle continue sa baisse en 2024 et devrait atteindre +2,3%, contre +4,9% en 2023. Les prévisions pour 2025 sont optimistes et donne un taux d'inflation à +1,7% en moyenne.

Concernant l'emploi, le taux de chômage est relativement stable à 7,4% au 3^{ème} trimestre de 2024, mais les enquêtes de conjoncture montrent des perspectives d'emploi dégradées, notamment dans l'emploi privé. En parallèle, les salaires augmentent plus vite que les prix permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

b. Le syndicat

C'est dans un contexte économique mondial et national difficile que le Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette a lancé son Programme Pluriannuel de Gestion pour la période de 2024 à 2033.

L'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général du PPG a été signé le 21 juin 2024 par la Préfète de la Charente alors en poste. En parallèle, le marché pour les 4 premières années a été attribué en juin 2024 ce qui devait permettre un commencement des travaux en septembre. Malheureusement, au vu des intempéries, les travaux n'ont pu être exécutés. Ils auraient occasionné trop de dégradations des terrains. Seul le traitement des embâcles a pu être fait. Les travaux prévus en 2024 seront reportés en 2025.

II. Analyse des résultats 2024

1. Compte de résultats 2024

	Fonctionnement		Investissement	
	Rappel 2023	2024	Rappel 2023	2024
Recettes	186 548.81	238 504.63	28 756.47	105 886.24
Dépenses	161 394.94	196 255.50	2 246.98	30 357.58
Recettes - dépenses	25 153.87	42 249.13	26 509.49	75 528.66
Excédent ou déficit reporté	195 964.37	141 118.24	-14 289.06	12 220.43
Résultats	221 118.24	183 367.37	12 220.43	87 749.09
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	46 637.93
Total	221 118.24	183 367.37	12 220.43	41 111.16

Sous réserve d'autres écritures à passer

Pour rappel, le Comité Syndical avait décidé en 2024 d'affecter 80 000 € du résultat de fonctionnement en investissement afin de réduire le déficit prévu sur cette section. C'est pourquoi l'excédent reporté de fonctionnement est de 141 118.24€ (soit 221 118.24 – 80 000).

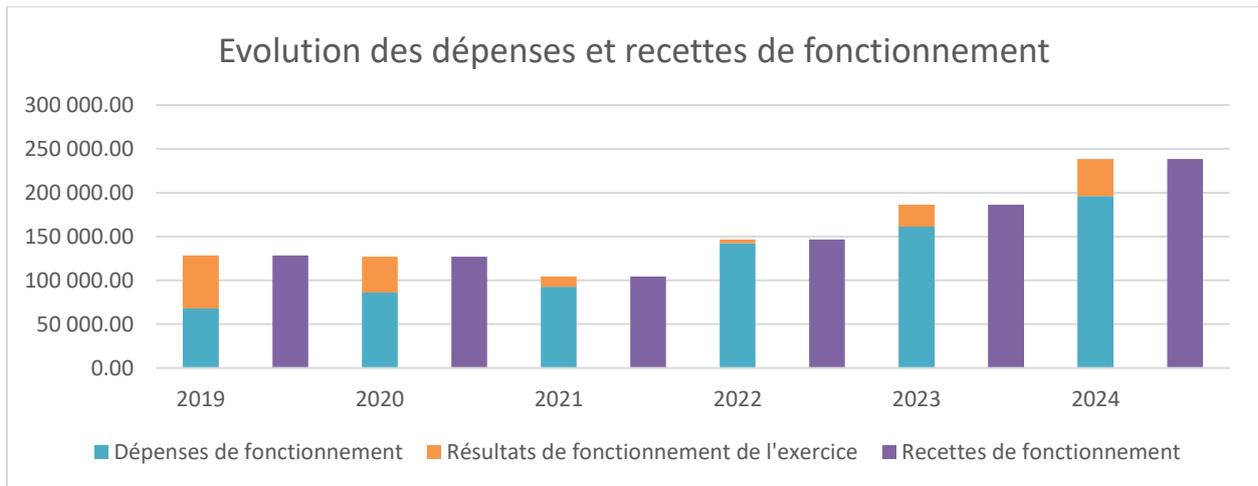
Le compte de résultat 2024 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 42 249.13€ et un solde d'exécution d'investissement de 75 528.66€. Les restes à réaliser, en investissement, sont de 46 637.93€. Ce qui donne en cumulé, un résultat de fonctionnement de 183 367.37€ et un solde d'exécution de 41 111.16€.

2. Restes à réaliser

En 2024, les restes à réaliser sont de 46 637.93€ et correspondent à :

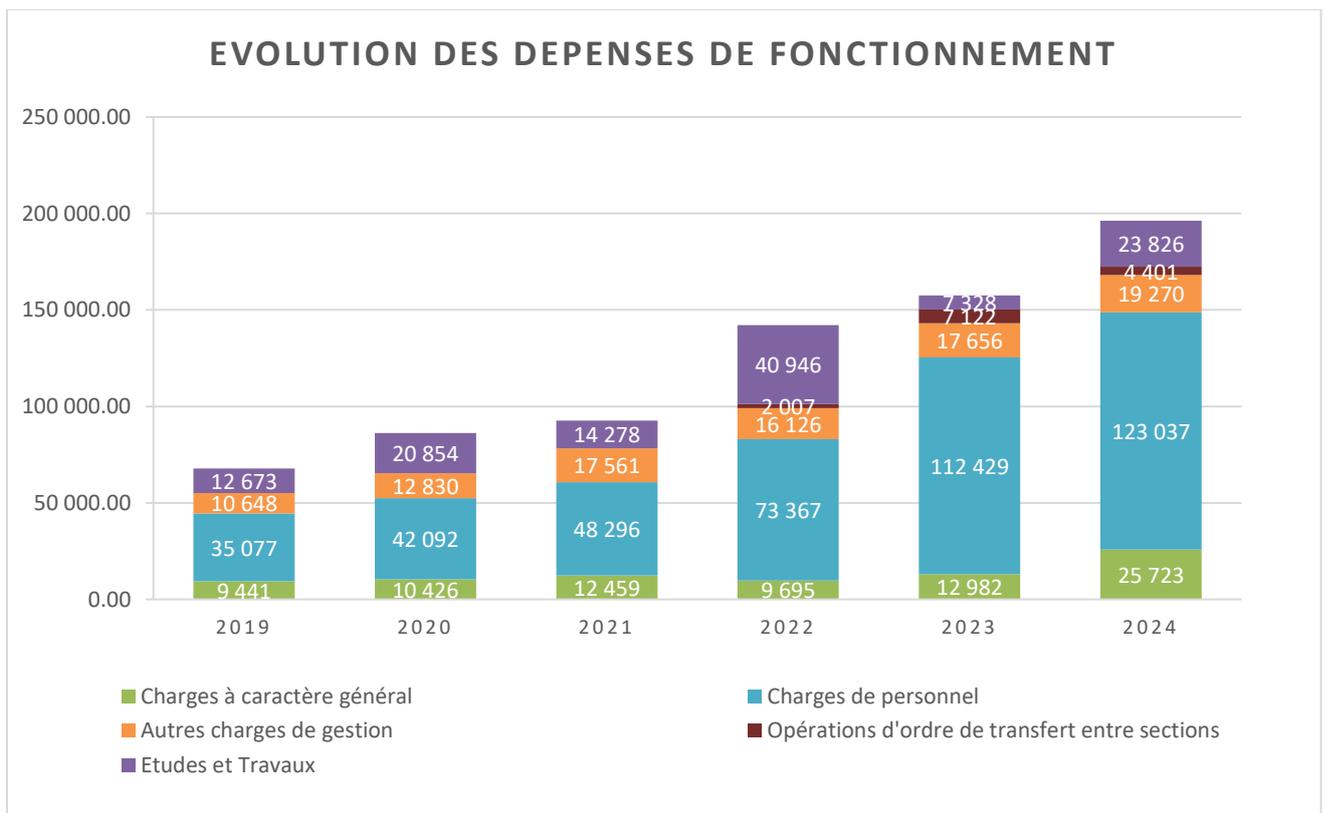
- 43 085.93€ - bon de commande N°1 du marché pour les travaux qui n'ont pas pu être effectués en 2024
- 792€ - fin de l'assistance de Charente Eaux pour le marché
- 2 760€ - achat du photocopieur

3. Analyse des dépenses et recettes de fonctionnement 2024



La tendance depuis 2022 est à l'augmentation du budget de fonctionnement, notamment due au recrutement de personnel en 2022. Quant au résultat, alors qu'il avait diminué en 2021 et 2022, il réaugmente en 2023 et 2024.

a. Section de fonctionnement – dépenses



La tendance générale des dépenses de fonctionnement est à l'augmentation, notamment depuis 2022. Elle s'explique tout d'abord par l'augmentation des prix due à l'inflation ainsi qu'à l'aménagement des postes de travail.

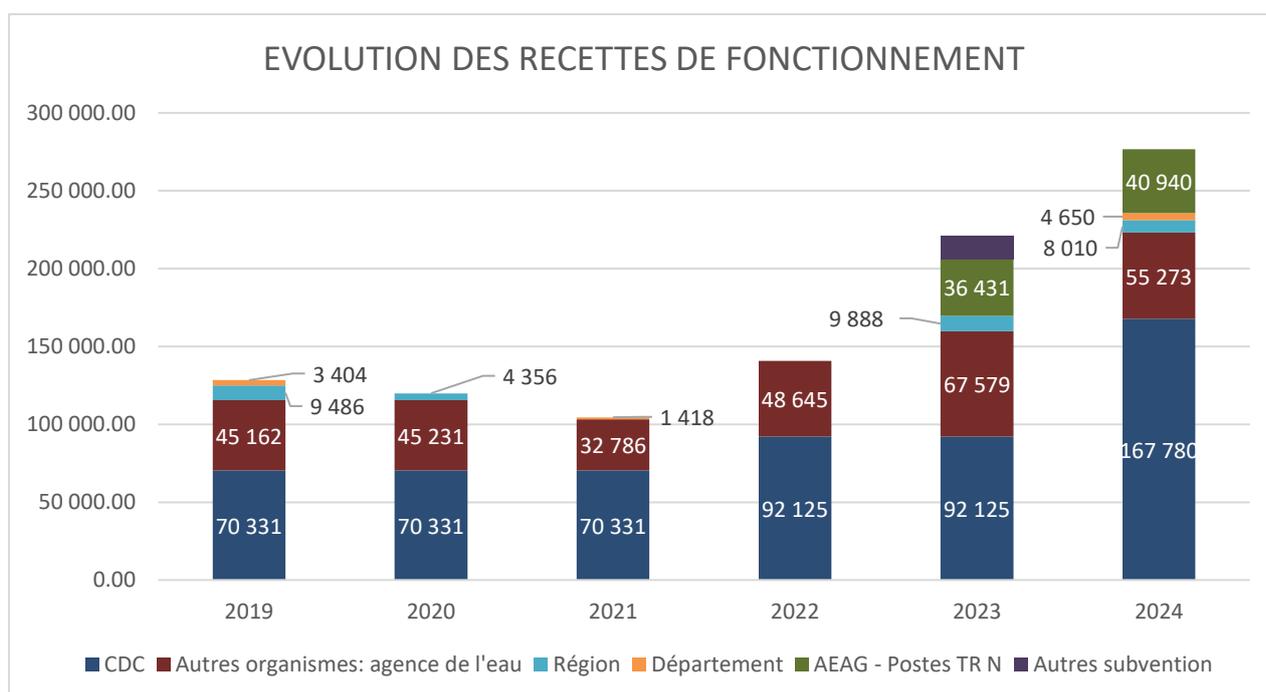
- **Les charges à caractère général ou fonctionnement courant du syndicat** ont quasiment doublées entre 2023 et 2024. Le syndicat a dû supporter les frais de l'enquête publique (soit environ 8 000€), la modification de la comptabilisation de l'assurance statutaire en cours d'année (soit 3 000 €) qui faisait partie des charges de personnels auparavant.

- Etudes et travaux** : les études et les travaux du syndicat étaient jusqu'à présent comptabilisés en fonctionnement. Après concertation avec la Trésorerie, les travaux et les études qui y sont liées seront comptabilisées en investissement. Seuls resteront en fonctionnement les études qui ne donneront pas lieu à des travaux ainsi que les travaux d'entretien des cours d'eau comme la gestion des embâcles. En 2024, les études en cours sont :
 - L'étude sur le rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages du Son-Sonnette classés en liste 2. Elle a été relancée en juillet 2021 et confiée au bureau d'études SEGI ainsi qu'à Charente Eaux pour la prise de données topographiques et débitmétriques. Un complément de cette étude est nécessaire avec des sondages géotechniques et des inventaires bivalves.
 - L'étude sur la répartition des eaux entre les deux bras de l'Argent par Charente Eaux. Cette étude s'est terminée fin 2024.
 - Le suivi de la qualité des cours d'eau en lien avec l'EPTB Charente (via le RECEMA).

Des travaux sur la gestion des embâcles inclus dans le marché ont également été effectués.

- Charges de personnel** : ces charges comprennent les salaires des agents, les gratifications des 2 stagiaires ainsi que les charges relatives aux cotisations du commissaire enquêteur.
- Autres charges de gestion** :
 - Les indemnités du Président et des Vice-présidents : elles ont été revalorisées en 2022 avec la hausse du point d'indice. En 2023, avec la démission d'un Vice-Président, le montant des indemnités était moins important.
 - Cotisations aux organismes comme Charente Eaux et ATD 16 (Agence Technique Départementale de la Charente) : en 2024, les cotisations de l'ATD16 ont augmenté.
- Charges exceptionnelles** : elles correspondent à des corrections comptables. Il n'y en a pas eu en 2024.
- Amortissements** : depuis le passage en janvier 2023 à la M57, les amortissements sont pris en compte à la date de mise en service du bien. Tout investissement est désormais amorti.

b. Section de fonctionnement - recettes



Les principales recettes de fonctionnement du syndicat sont les subventions et les cotisations des membres du syndicat. Les recettes ont augmenté proportionnellement aux dépenses du syndicat, notamment grâce à l'augmentation des participations des EPCI ainsi qu'aux acomptes des subventions pour les postes et les études.

Ces recettes comprennent :

i. Cotisations des membres du syndicat

La clé de répartition des cotisations communautaires a été débattue en 2017 / 2018 avec les 3 communautés de communes membres lors de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Celle-ci dépend du nombre d'habitants de chaque EPCI-FP au prorata du bassin versant et de la surface du bassin versant. Chacun de ces paramètres contribuant à 50% de la clé de répartition.

Evolution des cotisations

		Montant des cotisations					
Communauté de communes	Clé de répartition	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charente Limousine	51.69%	36 353.27 €	36 353.27 €	36 353.27 €	47 618.47 €	47 618.47 €	86 723.77 €
Val de Charente	22.86%	16 077.13 €	16 077.13 €	16 077.13 €	21 059.13 €	21 059.13 €	38 353.34 €
Cœur de Charente	25.45%	17 900.39 €	17 900.39 €	17 900.39 €	23 447.40 €	23 447.40 €	42 702.89 €
Total	100.00%	70 330.79 €	70 330.79 €	70 330.79 €	92 125.00 €	92 125.00 €	167 780.00 €

Il est à noter que les 3 communautés de communes ont décidé de lever la taxe GEMAPI dès 2018 pour répondre aux besoins des syndicats de rivière de chacun de leur territoire.

Jusqu'en 2021, la cotisation intercommunale est restée constante.

En 2022, après concertation avec les communautés de communes, les cotisations ont été revues à la hausse afin de permettre au syndicat de se structurer pour prendre en charge ses futurs projets en recrutant un agent à temps plein et un deuxième à 17h30. Cette cotisation n'a pas évolué en 2023. En 2024, une nouvelle augmentation a été effectuée avec la mise en place du PPG 2024-2033 et le début des travaux.

ii. Subventions

Les recettes de fonctionnement varient entre deux années en fonction des acomptes demandés et reçus et des soldes de subvention de travaux ou d'études le plus souvent pluriannuels.

- **Subvention des postes :**

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a versé un acompte de la subvention des postes de 2024 et doit verser le solde de 2023 en début d'année 2025.

La Région Nouvelle-Aquitaine a versé le solde de 2023 de la subvention des postes des techniciens.

- **Subvention des études :**

* Restauration de la continuité écologique pour 7 ouvrages du Son-Sonnette :

- o L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a versé le solde de la 1^{ère} partie de la subvention de cette étude.

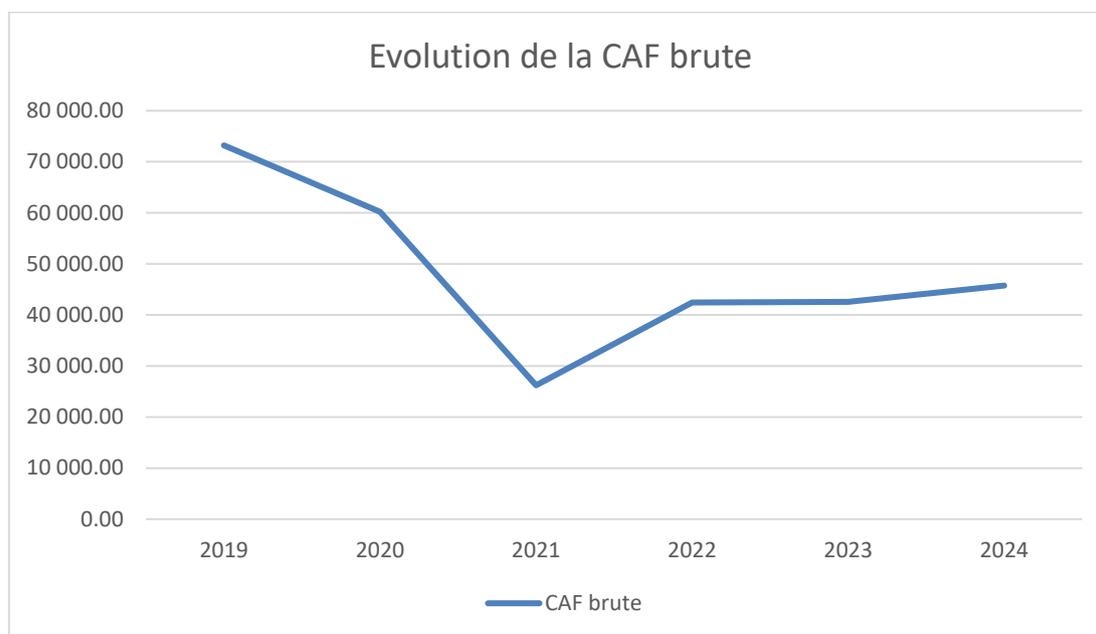
- Le Département a versé un premier acompte ainsi qu'un autre pour le complément de cette étude.
- * Restauration hydromorphologique de la répartition des eaux entre les deux bras de l'Argent : les subventions seront versées à la fin de l'étude par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région et le Département. Le versement est donc prévu pour 2025.

iii. Autres produits de gestion

Le syndicat a reçu une compensation pour le congé paternité d'un agent.

c. Capacité d'Autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) correspond au résultat réel de la section de fonctionnement réalisé dans l'année (à savoir la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement). Elle permet de se rendre compte de la capacité à investir ou à emprunter de la collectivité.

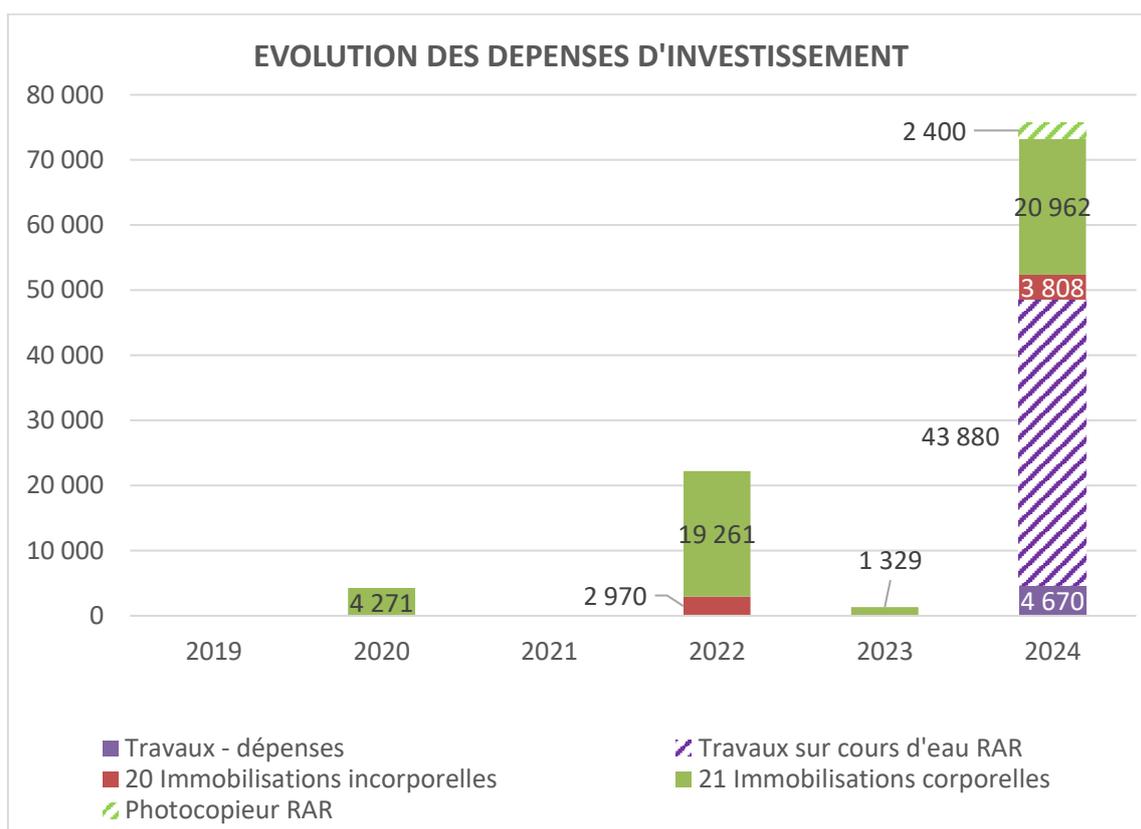


En 2024, la CAF s'élève à environ 45 700 €, ce qui représente la capacité du syndicat à financer une partie des travaux du PPG de 2025 en investissement.

4. Analyse des dépenses et recettes d'investissement 2024

a. Section d'investissement - Dépenses

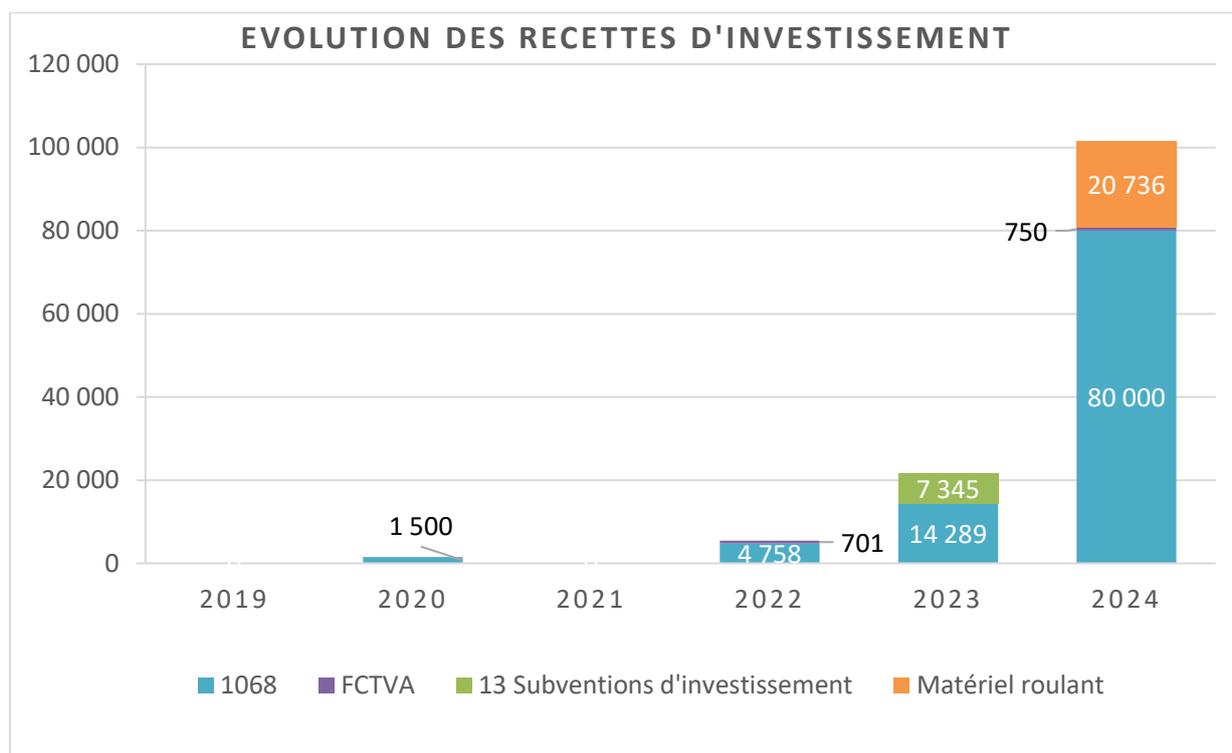
Avant 2024, le syndicat comptabilisait ses études et travaux en fonctionnement, les investissements étaient donc très réduits. Seuls les achats de matériel informatique, de mobilier et de véhicules apparaissaient en investissement.



Les dépenses 2024 se composent ainsi :

- Les travaux du PPG : en 2024, seuls les frais de marché public et de préparation des travaux ont pu être comptabilisés à cause du mauvais temps. Mais le bon de commande n°1 de travaux déjà émis ainsi que la dernière partie de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de Charente Eaux pour le marché se retrouvent en restes à réaliser.
- Les amortissements de subvention de véhicule
- Le site internet
- Une opération de changement de compte comptable pour un véhicule (opération neutre entre les dépenses et les recettes).
- L'achat du photocopieur n'a pu être fait en 2024 et sera donc intégré aux restes à réaliser.

b. Section d'investissement – recettes



Les recettes d'investissement, tout comme les dépenses, vont évoluer dans les prochaines années suite au changement de comptabilisation des travaux et des études qui y sont liées. Les subventions provenant de ces travaux vont désormais être comptabilisées en investissement.

En 2024, comme les travaux n'ont pu être réalisés à cause du temps, les demandes d'acomptes de subvention n'ont pas été faites. L'équilibre se fait grâce au virement de 80 000€ de la section de fonctionnement fait en début d'année.

5. État de la dette

Le syndicat n'a actuellement aucun emprunt en cours.

III. Orientations budgétaires 2025 et prospective

1. Orientations Budgétaires 2025 - Investissement :

	Dépenses	Recettes			
		2025		2026	
Restauration hydromorphologique – PPG – Tr1 2024	191 018	100%	145 692	0%	
Restauration hydromorphologique – PPG – Tr2 2025	211 900	31%	44 145	69%	97 756
Travaux Bassins versants et zones humides PPG	51 600			100%	23 200
Autres subventions dont FCTVA			2537		
TOTAL investissement	454 518		192 374		120 956
Besoin de financement (dépenses – recettes)			262 144 €		
CAF			126 482 €		
Reste à financer			135 662 €		

a. Investissement – Dépenses :

Les travaux 2024 n'ayant pas pu se faire en totalité, ils seront reportés sur 2025 et ajoutés à la tranche 2 de travaux prévus en investissement pour un total de 454 518,00€ répartis ainsi :

	Prévu 2025	Report 2024	Total prévu
Investissement	246 700.00	207 818.00	454 518.00
Restauration hydromorphologique	211 900.00	191 018.00	402 918.00
BV et ZH	34 800.00	16 800.00	51 600.00

A cela, ce rajoute une prévision de 2 000€ pour l'achat de matériel de bureau et informatique (achat d'un bureau pour les stagiaires notamment).

b. Investissement – Recettes :

Des subventions à hauteur de 80% du montant hors taxe des actions pour les différentes dépenses seront demandées en 2025 et 20% sera à la charge du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette. Il se pourrait que le versement des subventions soit en décalage avec le règlement des travaux. Le syndicat doit être en capacité de palier au décalage.

Aucune subvention n'a été demandée pour les travaux 2024 comme les travaux n'ont pas été réalisés. Donc, la totalité des subventions pour la tranche 1 qui ont été attribuées en 2024 sera demandée en 2025 :

	Taux de subvention	Tranche 1
		Subvention espérée en HT
AEAG (HT)	50 %	90 834
Département 16 (HT)	20 %	35 917
Région (HT)	10.36 %	18 941
Restauration hydromorphologique – PPG (TTC)		145 692

Concernant la tranche 2, le syndicat pouvant demander une avance de 50 % de l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau avant le commencement des travaux, seule cette fraction sera inscrite au budget 2025, soit **44 145.83€**.

La subvention de l'Agence de l'Eau pour le site Internet pourra être soldée pour un montant de **2 318.50€**.

En 2025, le montant du FCTVA sur les dépenses 2023 est de **218.01€**.

2. Orientations Budgétaires 2025 - Fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2025		Recettes réelles de fonctionnement (RRF) 2025	
011 - Charges à caractère général	87 348 €	013 - Atténuation de charges	0 €
012 - Dépenses de personnel	126 710 €	70 - Produits des services	
<i>012 – Complément (recrutements)</i>		74 - Dotations et participations	361 601 €
65 - Autres charges générales de gestion courante	21 652 €	<i>Dont cotisation EPCI</i>	171 136 €
66 - Charges financières DETTE ANTERIEURE		<i>Dont subventions perçues</i>	190 466 €
Charges induites	0 €	75 - Autres produits de gestion courantes	591 €
TOTAL DRF	235 710 €	76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels (<u>hors cession d'immobilisation</u>)	0 €
		Recettes induites	0 €
CAF Brute	126 482 €	TOTAL RRF	362 192 €

a. Fonctionnement – Dépenses :

i. Charges de personnel :

La masse salariale du SBAISS au 01/01/2025 se présente ainsi :

ÉTAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025 62571 - SYND BASSINS ARGENTOR IZONNE SON (M57)

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EMPLOIS BUDGÉTAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		0	1	1	0.5	0	0.5
Adjoint administratif territorial principal de 1ère cl.	C	0	1	1	0.5	0	0.5
FILIERE TECHNIQUE (b)		2	0	2	2	0	2
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien Principal de 2ème Cl.	B	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (a+b)		2	1	3	2.5	0	2.5

Elle devrait rester stable en 2025. En comptant les avancements d'échelon, les charges de personnel devraient se décomposer :

- Pour les agents 121 710 € (85 100 € et 36 610 € de cotisations) :
 - TBI : 72 360 €
 - RIFSEEP : 10 290 €
 - SFT : 1 300 €
 - Prévoyance : 650 €
 - Indemnité CSG : 200 €
 - Prime : 300 €
- Stagiaires : 5 000€

ii. Charges à caractère général :

- Les charges correspondant aux dépenses de fonctionnement du syndicat sont estimées à environ 29 828 € (carburant – fournitures administratives – autres fournitures - assurances – loyer – formations – frais de mission – frais de télécommunication).

De nouveaux frais s'ajoutent aux « charges à caractère général » en 2025 :

- Les frais de maintenance du photocopieur
- L'assurance statutaire des agents est désormais comptabilisée en « services extérieurs » et non en charges de personnel
- La communication prévue dans le PPG à hauteur de 3 000 €
- La mise en place du document unique avec le CDG16

- Voies et réseaux :

Les travaux de gestion d'embâcles du PPG seront comptabilisés en fonctionnement pour un montant de 3 300 €.

- Etudes :

- Etude continuité écologique du Son-Sonnette

Cette étude menée par le bureau d'études SEGI demande des études complémentaires qui ont été commencées en 2024. L'enveloppe budgétaire a donc été revue à la hausse : 26 220,00€.

- Suivi de la qualité des eaux (RECEMA) :

Chaque année l'EPTB Charente assure le suivi de la qualité des eaux sur le Son à Nieuil, sur le Son-Sonnette à Saint-Front et sur l'Or à Champagne-Mouton pour un montant de 4 000 €.

- Etude du Moulin de la Pomme :

Cette étude prévue dans le PPG devrait débuter en 2025 pour un montant de 24 000,00€. Le syndicat touchera les subventions correspondantes et le reste à charge sera supporté par le propriétaire. Les travaux qui pourraient résulter de cette étude n'étant pas à la charge du syndicat, cette étude ne peut pas être comptabilisée en investissement.

iii. Autres charges de gestion :

- Les indemnités des élus représentent : 15 800,00 €

- Indemnités : 13 400,00 €
- Cotisations : 2 400,00 €

- Les participations aux organismes de regroupements :

- **ATD 16 : 2 400,00€**

- « Volet assistance numérique » : 2 000 € / an ;
- « Assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat logiciels » : 380 € / an ;
- « Appui à la signature électronique » : 20 € / an.

Les tarifs 2025 de l'ATD 16 n'ayant pas été transmis, ces montants sont basés sur les tarifs 2024 avec une marge en prévision d'une augmentation.

- **Charente-Eaux : 1 250,00 €**

Charente-Eaux n'ayant pas encore transmis ses tarifs pour 2025, le syndicat prévoit de conserver les mêmes tarifs que 2024 :

- Cotisation statutaire : 900 € / an ;
- Assistance au pilotage des services GEMAPI : 200 € / an ;
- Assistance technique dédiée Zones Humides : 150 € / an.

- **EPTB Charente : 1 652,00 €** (données 2022 qui sera à revoir au moment de l'adhésion)

En 2025, le syndicat envisage d'adhérer à l'EPTB Charente (l'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente). Cette participation sera discutée en Comité Syndical et soumis au vote.

- Informatique en nuage : 550,00 €

Ces charges comprennent les frais d'hébergement et de maintenance du site Internet.

b. Fonctionnement – Recettes

Les seules recettes de fonctionnement proviennent des subventions et des contributions des EPCI.

i. Subventions :

Le montant total des subventions en fonctionnement espéré pour 2025 est de 190 466 €.

- Subventions des postes attendues en 2025 : 134 831 €

Subvention	Subvention attendue en 2025
Acompte subvention des postes 2025 – 50%	56 474 €
Solde subvention des postes 2024	40 940 €
Solde subvention des postes 2023	32 687 €
Total Agence de l'Eau Adour-Garonne	130 101 €
Subvention des postes 2024 – Région	4 730 €
Total Région Nouvelle-Aquitaine	4 730 €

A compter de 2025, les postes ne seront plus subventionnés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

- Les subventions des études : 55 635 € sont attendus en 2025

Etude	Organisme	Subvention accordée	Acomptes déjà versés	Solde restant
Etude continuité écologique Son-Sonnette	Agence de l'Eau Adour-Garonne	32 500 €	24 017 €	7 372 €
	Région Nouvelle-Aquitaine	12 400 €		12 438 €
	Département de la Charente	5 800 €		5 833 €
Etude continuité écologique Son-Sonnette – complément étude	Agence de l'Eau Adour-Garonne	12 300 €		12 300 €
	Région Nouvelle-Aquitaine	4 920 €		4 920 €
	Département de la Charente	2 180 €	566.80 €	1 613 €
Etude répartition des eaux de l'Argent	Agence de l'Eau Adour-Garonne	4 059 €		4 059 €
	Région Nouvelle-Aquitaine	1 624 €		1 624 €
	Département de la Charente	676 €		676 €
Etude du Moulin de la Pomme	Agence de l'Eau Adour-Garonne	En attente décision		
	Région Nouvelle-Aquitaine	4 800 €		4 800 €
	Département de la Charente	En attente décision		
Total attendu				55 635 €

ii. Contribution des communautés de communes membres du syndicat :

En 2024, lors de la hausse des contributions des EPCI, une hausse de 2% par an les années suivantes avait également été votée.

Communauté de communes	Clé de répartition (%)	Montant de la cotisation 2023	Montant de la cotisation 2024	Montant de la cotisation 2025
Charente Limousine	51,69	47 618,47 €	86 723,77 €	88 458,45 €
Val de Charente	22,86	21 059,13 €	38 353,34 €	39 120,50 €
Cœur de Charente	25,45	23 447,40 €	42 702,89 €	43 557,05 €
Total	100,00	92 125,00 €	167 780,00 €	171 136,00 €

Le syndicat pourra revoir l'évolution des cotisations des EPCI en fonction des décisions budgétaires des différents partenaires financiers et du contexte économique.

3. Analyse des orientations budgétaires 2025

Le montant des travaux prévu en 2025 est conséquent du fait du report de ceux de 2024 qui s'additionne à la nouvelle tranche qui va commencer sous réserve que l'entrepreneur puisse absorber cette quantité de travaux et que les conditions climatiques le permettent.

Les subventions seront donc demandées en parallèle de l'exécution des travaux ce qui risque de décaler leur versement par rapport au règlement des factures. Le syndicat doit donc être en capacité de compenser ce décalage de trésorerie grâce à ses fonds propres. De plus, 20% des travaux ne sont pas subventionnables et vont être pris en charge par le syndicat.

La CAF sera donc mobilisée pour absorber la part d'auto-financement du syndicat et le fonds de roulement permettra de compenser l'attente de versement de la totalité des subventions qui aura lieu sur l'exercice budgétaire suivant.

4. Analyse prospective 2025-2028

Le résultat global estimé fin 2024 est de 224 478,53 €. Ce montant permettra au syndicat de pouvoir compenser le décalage de versement des subventions. Celui-ci pourrait diminuer à 86 817,00 € en fin d'exercice 2025.

La prospective 2025-2028 permet de faire une projection des dépenses et recettes sur ces 4 années et ainsi de faire une prévision de la capacité d'autofinancement du syndicat et du besoin en fonds de roulement.

Cette prospective permet également de déterminer si les cotisations des EPCI sont en adéquation avec le budget du syndicat.

PROSPECTIVE				
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	2025	2026	2027	2028
011 - Charges à caractère général	29 830 €	32 564 €	33 934 €	35 440 €
Etudes et travaux	57 518 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
012 - Dépenses de personnel	126 710 €	133 238 €	140 765 €	148 772 €
65 - Autres charges générales de gestion courante	21 652 €	22 234 €	22 462 €	22 908 €
66 - Charges financières DETTE ANTERIEURE				
66 - Charges financières NOUVELLE DETTE	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges induites	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DRF	235 710 €	200 035 €	209 161 €	219 120 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	2025	2026	2027	2028
013 - Atténuation de charges	0 €	0 €	0 €	0 €
70 - Produits des services				
74 - Dotations et participations	361 601 €	289 021 €	297 191 €	307 276 €
Dont cotisation EPCI	171 136 €	174 558 €	178 049 €	181 610 €
Dont subventions perçues	190 466 €	114 463 €	119 141 €	125 666 €
75 - Autres produits de gestion courantes	591 €	0 €	0 €	0 €
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels (<u>hors cession d'immobilisation</u>)	0 €	0 €	0 €	0 €
Recettes induites	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL RRF	362 192 €	289 021 €	297 191 €	307 276 €
CAF Brute	126 482 €	88 986 €	88 030 €	88 156 €
RAPPEL PPI	2025	2026	2027	2028
Dépenses PPI	456 518 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €
Recettes PPI	192 374 €	172 115 €	220 452 €	193 306 €
Besoin de financement	264 144 €	67 885 €	19 548 €	46 694 €
Solde à financer (besoin de financement - CAF)	137 661 €	- 21 102 €	- 68 481 €	- 41 463 €
Fonds de roulement début de période (résultat cumulé antérieur)	224 479 €	86 817 €	107 919 €	176 401 €
Fonds de roulement fin de période (résultat cumulé clôture)	86 817 €	107 919 €	176 401 €	217 863 €

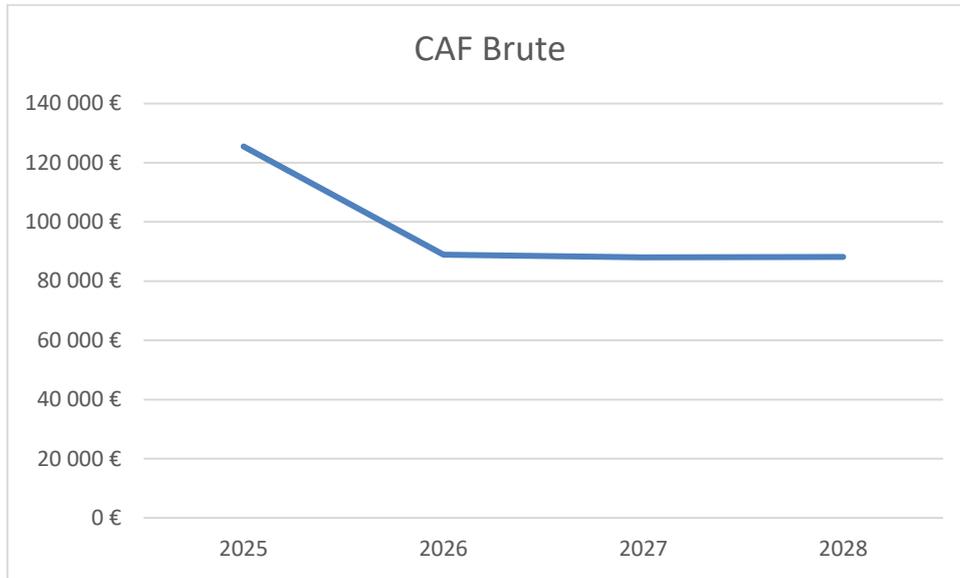
Cette prospective montre que le solde à financer en 2025 sera élevé et va donc impacter fortement les finances du syndicat du fait du décalage des versements de subventions, mais ce solde à financer sera moins important les années suivantes et la CAF pourra compenser les dépenses d'investissement.

Cette prospective reste à interpréter avec beaucoup de mesures car les charges de fonctionnement ont tendance à augmenter à mesure que le syndicat se structure. Il est également à noter qu'il a été prévu 2 000€ d'investissements en 2025 en dehors des actions du PPG, mais rien pour les années suivantes. Ainsi l'achat ou le remplacement de matériels informatiques ou de véhicule aura une incidence sur les capacités de financement du syndicat.

Enfin, l'équilibre pluriannuel présenté reste également fragile, dépendant des taux de subventions accordées par les partenaires et par le versement du FCTVA en année N+2.

Afin de conserver à partir de 2026 une CAF constante, il est important de souligner la nécessité d'une augmentation progressive et raisonnée de la cotisation intercommunale proportionnelle à

l'augmentation des charges de fonctionnement. Cette évolution a été présentée aux communautés de communes adhérentes du syndicat et sera revue chaque année.



En fonction du déroulement de l'année 2025, l'ensemble de cette analyse devra être précisée et ajustée.